



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 7 mai 2021

Par arrêté du 3 mai 2021, notifié le 6 mai 2021, le préfet de la Seine-Maritime a interdit l'organisation du Rallye de Dieppe.

Si les organisateurs avaient déposé un premier dossier relatif à cette manifestation sportive le 22 février, celui-ci n'a été complété que le 8 avril dernier, soit hors du délai de 3 mois prévu par le code du sport et qui avait été rappelé par la circulaire préfectorale du 31 juillet 2020.

Les modalités proposées par les organisateurs avaient également fait l'objet d'avis défavorables de plusieurs services consultés dont la Gendarmerie Nationale.

Les responsables de cette épreuve avaient été dûment informés dès le 27 avril 2021 de ces éléments mais aussi que les mesures sanitaires alors en vigueur n'autorisaient pas l'organisation d'une telle épreuve sportive qui ne manquerait pas d'entraîner la présence d'un public dont le nombre de personnes autorisées dans le cadre de regroupement sur la voie publique dépasserait celui fixé jusqu'au 19 mai, soit 6 personnes.

Ils ont ainsi été invités à reporter leur manifestation.

Le décret du 1^{er} mai 2021 a confirmé l'impossibilité d'organiser ce type d'évènement au moins jusqu'au 19 mai 2021, ce qui a amené le préfet à prendre l'arrêté du 3 mai 2021, confirmant l'impossibilité d'organiser une telle épreuve et précisant que cette manifestation n'était pas autorisée.

La situation sanitaire du département et les règles relatives à l'organisation des épreuves sportives d'engins à moteurs, tels que les rallyes et les courses automobiles étaient ainsi parfaitement connues des organisateurs qui ont, malgré les avertissements répétés de l'administration, maintenu leur projet, amenant le représentant de l'État à prendre ses responsabilités en matière de police administrative et de sécurité sanitaire et donc à interdire cette épreuve, faute, pour les organisateurs, d'y renoncer par eux-mêmes. Les élus dieppois disposaient également de la même information. Il n'y a donc eu en l'espèce aucun traitement technocratique de la part de l'administration, mais au contraire une tentative de fait accompli opérée par les organisateurs.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex